

Préfets coordonnateurs de la façade nord Atlantique – Manche ouest

Concertation préalable du public – Publicité Document stratégique de la façade (DSF) Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO)

Avec ses espaces maritimes et littoraux la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement important. La mer et le littoral font déjà l'objet de nombreux usages, ils sont aussi soumis à de nombreuses pressions liées au changement climatique, aux pollutions terrestres et aux activités. Afin de garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral, une stratégie nationale a été adoptée en février 2017.

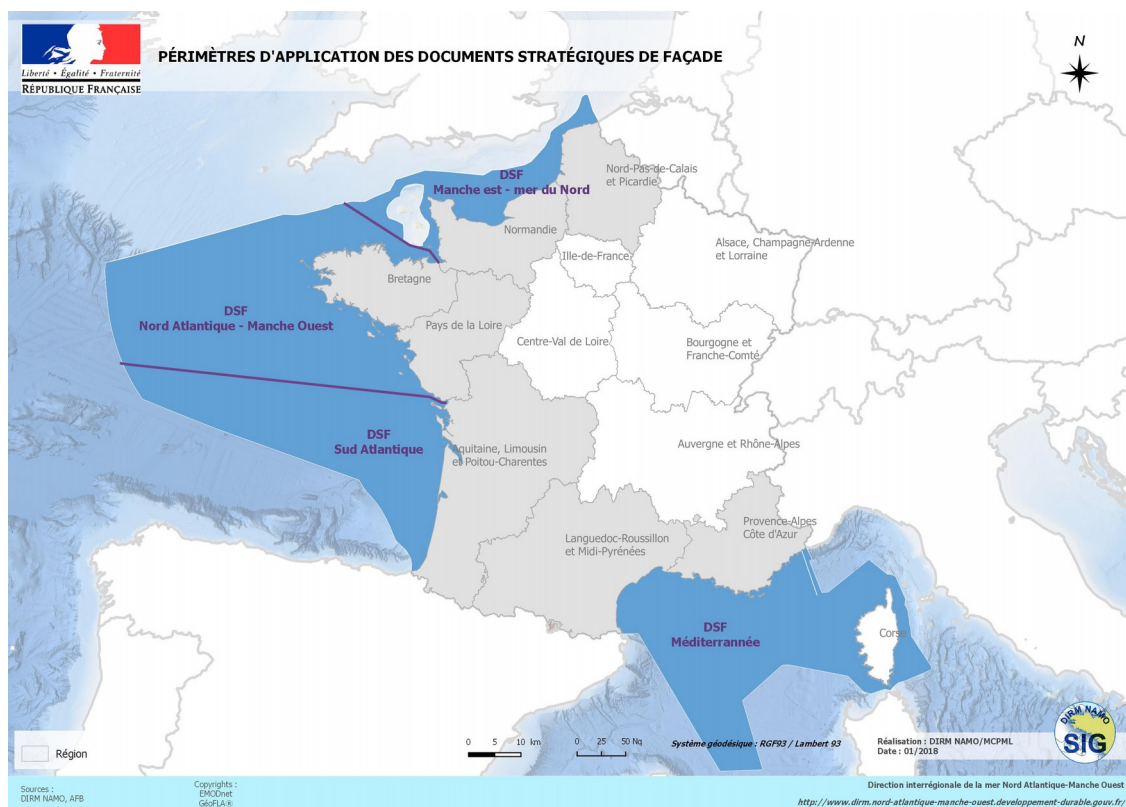
Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification – le **document stratégique de façade** – doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale en tenant compte des spécificités locales. Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations des espaces maritimes.

Une stratégie maritime préparée en concertation

Le document stratégique de façade est élaboré par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis au sein du conseil maritime de façade et de la conférence et de l'assemblée régionale de la mer et du littoral de Bretagne et des Pays de la Loire. Il fait l'objet d'une concertation préalable avec le public.

La concertation préalable est menée par l'État (ministre chargé de la mer), maître d'ouvrage de l'élaboration des documents stratégiques de façade maritime et représenté par les préfets coordonnateurs à l'échelle de chacune des quatre façades maritimes.

Pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest, les préfets coordonnateurs sont le préfet maritime de l'Atlantique et la préfète de la région Pays de la Loire.



Des **garants, désignés par la commission nationale de débat public (CNDP) ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable**. Ils portent un regard critique sur la transparence et la clarté de l'information, l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position. Ils veillent à ce que la concertation permette au public d'être informé et de présenter ses observations et propositions. Neutres et indépendants des parties prenantes, ils facilitent le dialogue entre tous les acteurs de la concertation, sans émettre d'avis sur le fond du projet.

Les garants pour la façade Nord Atlantique – Manche Ouest sont :

- Monsieur Bruno de Trémiolles (bruno.detremiolles@garant-cndp.fr) ;
- Monsieur Jean-François Hélas (jean-francois.helas@garant-cndp.fr).

La concertation préalable du public du 26 janvier au 25 mars

La concertation préalable se déroule **du 26 janvier au 25 mars 2018**, autour de deux modalités :

- **Une plate-forme participative sur Internet (www.merlittoral2030.gouv.fr)** permettant au public de s'informer sur les enjeux, de déposer ses commentaires sur la vision d'avenir proposée, de les partager et d'échanger avec les autres contributeurs.
- **Six ateliers citoyens se déroulant de 18H00 à 20h30** pour approfondir certaines thématiques. La participation est limitée à 50 personnes par atelier pour permettre d'approfondir la réflexion. Le public peut s'inscrire dans un atelier à partir de la plate-forme participative ou en écrivant à : *Délégation à la mer et au littoral, 244 boulevard Saint-Germain 75 007 Paris*.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, les participants seront tirés au sort, en respectant des règles de parité et de répartition égale entre les classes d'âge. Les personnes déjà impliquées dans la concertation institutionnelle (conseils maritimes de façade, conférence et assemblée régionales de la mer et du littoral de Bretagne et des Pays de la Loire), ne peuvent pas participer aux ateliers. La clôture des inscriptions pour chaque atelier sera effective une semaine avant la date retenue.

Date	Ville	Lieu
Mardi 13 février	BREST	Cercle militaire (Espace océan – 13 rue Yves Collet)
Jeudi 22 février	LES SABLES D'OLONNE	Communauté de communes (route de la Cabaude)
Mardi 13 mars	SAINT-BRIEUC	Laboratoire du CEREMA (5 rue Jules Vallès)
Jeudi 15 mars	SAINT-MALO	Lycée Professionnel Maritime (LPM) (36 rue de la croix Désilles)
Mardi 20 mars	LORIENT	Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) (10 rue François Toullec)
Mardi 22 mars	SAINT-NAZAIRE	Maison des associations AGORA 1901 (2 bis avenue Albert de Mun)

Le bilan de la concertation préalable du public

Le bilan est établi par les garants dans le mois qui suit la fin de la concertation. Il est publié sur la plate-forme participative de la concertation ainsi que sur le site internet de la CNDP.

Au deuxième semestre 2018, lorsque le projet de stratégie de façade maritime de Nord Atlantique – Manche Ouest sera soumis à la consultation finale, il sera accompagné d'un rapport présentant la façon dont les contributions du public ont été prises en compte par l'État.

Pour tout renseignement complémentaire : cmfnamo@developpement-durable.gouv.fr